

(l'Allemagne fédérale, le Canada, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon) ont émis une déclaration commune condamnant vigoureusement le terrorisme international, demandant une action nationale et internationale résolue, pour combattre le terrorisme et enjoignant les signataires à user de représailles fermes contre les États qui appuient le terrorisme. Ces engagements s'ajoutaient à ceux énoncés dans la Déclaration de Bonn (1978).

Lors des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord, les ministres des Affaires étrangères ont à maintes reprises condamné le terrorisme et exprimé leur ferme intention de le combattre ensemble. Ainsi, à la réunion du Comité des plans de défense de mai 1986, les ministres ont résolu de collaborer pour éliminer ce fléau et ils ont demandé une coopération internationale plus étroite dans ce but<sup>2</sup>.

Le Canada lui-même n'est pas à l'abri des attaques terroristes. Ainsi, le 12 mars 1985, un garde a été abattu tandis que des membres de l'Armée révolutionnaire arménienne prenaient l'ambassade turque d'assaut. En outre, la bombe qui a explosé à l'aéroport Narita et celle qui aurait fait sauter l'avion d'Air India le 2 juin avaient, pense-t-on, été mises à bord au Canada. En janvier 1986, les aéroports internationaux de Toronto, de Montréal et d'Ottawa, qui avaient reçu des menaces d'attentats à la bombe, ont instauré des mesures de sécurité spéciales. Enfin, le 25 mai 1986, on a tenté d'assassiner le premier ministre du Pendjab, M. Malkiad Singh Saidu, tandis qu'il se trouvait à l'île Vancouver; on soupçonne quatre membres de la collectivité sikh d'être les auteurs de cet attentat.

Le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a recommandé, dans son rapport final, de renforcer la sécurité dans les aéroports et aux frontières afin de combattre le terrorisme au Canada. Il a aussi proposé que le gouvernement "[recoure] aux Nations-Unies" en "[s'efforçant, par exemple,] d'obtenir les appuis nécessaires pour que

<sup>2</sup> Service de presse de l'OTAN, Communiqué final n° M-DPC-1(86)15, 22 mai 1986.